

RECENSEMENT CITOYEN

Vous êtes français et vous venez d'avoir 16 ans, pensez à venir en Mairie pour vous faire recenser!

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même.

Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Venez en mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Plus d'info

MAIRIE DE LA CELLE SUR MORIN

1 Rue d'en BAS 77515 LA CELLE SUR MORIN

01 64 04 70 65

Nous contacter

Copyright 2025 Mairie de La Celle sur Morin